



MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
DE LA RURALITÉ
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

JEAN-MICHEL BAYLET
MINISTRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE LA RURALITÉ ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

LAURENT WAUQUIEZ
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

MARIE-NOËLLE BATTISTEL
SECRETAIRES GÉNÉRALES DE L'ASSOCIATION
NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 10 mars 2016

Jean-Michel BAYLET a reçu Laurent WAUQUIEZ et Marie-Noëlle BATTISTEL et leur a assuré que l'actualisation de la loi montagne sera faite cette année en partenariat avec l'ANEM

Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales a reçu Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, et Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, respectivement Président et Secrétaire générale de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM), et leur a donné l'assurance que l'Acte II actualisant la loi montagne de 1985 sera déposé et débattu au Parlement avant la fin de la mandature.

Jean-Michel BAYLET a rappelé son attachement de longue date à la spécificité de la montagne et s'est déclaré « *totalelement convaincu de la nécessité d'actualiser la loi montagne dont la responsabilité lui a été confiée par le Premier ministre* ». Il a également souligné sa volonté de travailler de manière consensuelle avec tous les élus pour défendre l'avenir des territoires de montagne.

Le président et la secrétaire générale de l'ANEM ont rappelé au nouveau ministre l'urgence de saisir le Parlement d'un texte attendu depuis de nombreuses années par les élus de la montagne et pour lequel le chef du Gouvernement s'est engagé devant le 30e congrès, en 2014, et devant le Conseil national de la montagne, en septembre dernier.

L'Association a coopéré étroitement avec les deux députées Annie GENEVARD et Bernadette LACLAIS auteures d'un rapport demandé par Manuel VALLS l'an dernier et le Conseil National de la Montagne (CNM) a entamé ses travaux avec la participation active de l'ANEM : « *Il faut maintenant saisir au plus vite la représentation nationale* » ont déclaré les dirigeants de l'ANEM.

Au cours de l'audience ont été évoqués l'assouplissement des normes, les finances (réforme de la DGF et du FPIC), le développement économique (immobilier de loisirs, ZRR et stations), les services publics (école et santé) et la couverture numérique de la montagne...

Concernant le cas particulier des offices de tourisme communaux à l'issue de la loi NOTRe, le ministre a entendu le plaidoyer de l'ANEM en faveur des stations classées et de certaines communes ayant une marque territoriale protégée qui, si elles le souhaitent, doivent pouvoir conserver un office de tourisme propre.

Le président WAUQUIEZ a manifesté sa satisfaction et tenu à « *souligner l'attachement des montagnards au respect de la parole donnée* ».

En conclusion, le ministre a confirmé l'engagement du Premier ministre et annoncé qu'« *un calendrier sera arrêté dans les prochaines semaines et que des travaux seront rapidement menés associant son cabinet, les différents services de l'Etat concernés et l'ANEM* ».

Contacts :

Cabinet de Jean-Michel BAYLET : 01 44 49 85 08 – service-presse@territoires.gouv.fr

ANEM - Pierre BRETTEL : 01.45.22.15.13 - p.bretel@anem.org